



Le fait marquant

- Le Bordereau des douanes n°6859 du 6 avril 2010 présente la réglementation applicable à l'ensemble des composantes de la TGAP : <http://www.douane.gouv.fr/data/file/6277.pdf>
- **La déclaration peut être déposée jusqu'au 30 avril 2010 et le versement de la première échéance est lui aussi fixé au plus tard au 30 avril 2010.**
Le formulaire de déclaration est disponible sur le site de la douane.
(<http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=167>) cerfa n° 12036*09.

A noter que les demandes de la FNADE ont bien été prises en compte :

- 1) Les conditions d'accès aux modulations de TGAP s'appliquent aux tonnages de déchets réceptionnés entre la date du déclenchement de la modulation (obtention de l'enregistrement EMAS ou certification ISO, notification de la mise en service des équipements assurant la valorisation du biogaz à plus de 75 %, notification de la mise en service des équipements assurant une performance énergétique de niveau élevé, notification de l'arrêté préfectoral mentionnant la valeur limite d'émission de NOx < 80 mg/Nm3) et le 31 décembre de l'année au titre de laquelle la taxe est due,
 - 2) Ces dispositions sont applicables de manière rétroactive sur l'année 2009 sur justificatifs,
 - 3) Le tarif applicable aux déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets industriels spéciaux ne s'applique pas aux résidus de traitement des installations d'élimination de déchets assujetties à la taxe,
 - 4) Le Bordereau précise pour la formule d'efficacité énergétique des UIOM, la liste des procédés par lesquels l'énergie produite est considérée comme valorisée.
- Par ailleurs la circulaire justifiant les fondements des dispositions du décret N°2009-1441 du 24 novembre 2009 relatif à l'exonération de TGAP pour les déchets reçus en décharges exploitées en mode bioréacteur est sortie le 14 avril.

Sujets d'actualité

FNADE

▪ **Pour information :**

Chaque année il y a lieu de remplacer dans chaque tribunal de commerce les juges en fin de mandature. L'UNIRE a pour mission de présenter les candidats à cette élection pour Paris et la petite couronne. Pour les élections d'octobre, la sélection des candidats par le comité intersyndical des élections des juges consulaires pour 2008 et 2009 a lieu en mai/juin.

Contact : CIEC : Marie Havard – Tél. 01 40 55 13 29 ou UNIRE : Sandrine Joly – Tél. 01 40 55 13 87.

▪ **Nominations :**

Le dernier bureau de la FNADE a confirmé les nominations de :

- Christophe NEBON à la présidence de la commission Affaires Européennes
- Denis RABOT à la présidence de la commission des Relations contractuelles
- Pascal PESLERBE à la présidence de la FNADE Ile de France
- Thierry GOSSET au poste de trésorier de la FNADE

Syndicats

FAMAD

Pdt : P. Carpentier
Contact : D. Burgess

Collèges

Collecte et Logistique

Pdt : E. Chauchat
Contact : D. Burgess

Valorisation Matière et Recyclage

Pdt : S. Flichy
Contact : C. Vergnon

- Campagne active de prospection de nouveaux adhérents, notamment parmi les fabricants présents sur le marché français : conteneurs, matériels de chargement, châssis PL, équipements divers.

▪ Réunion le 25 mars :

- Présentation puis échanges avec 2 déléguées de l'ADEME sur le « Plan Déchèteries » et le dispositif d'aides 2010-2012.
- Futur barème E de Eco-Emballages - GT 2 de la commission consultative d'agrément de la filière Emballages ménagers :

Pour la détermination optimale des « 80 % des coûts de référence d'un système de collecte et de tri optimisé », la FNADE a fait valoir la nécessaire différenciation des coûts spécifiques aux emballages ménagers par rapport aux papiers et l'intégration de la TVA, de la TGAP, et d'une indexation annuelle des valeurs.

Le budget sera en forte augmentation avec les « 80 % des coûts de référence », et dans ce contexte les entreprises doivent rappeler aux élus l'intérêt des collectes sélectives, et qu'un enjeu financier pour les collectivités est de trier mieux et plus. Un tour de table a été fait sur les points encore à défendre par le groupe de travail restreint, en particulier les sujets liés à la Reprise Garantie qui seront discutés au 2^{ème} trimestre.

▪ Etudes ADEME :

- Nouvelle typologie d'habitat : contribution à la mise au point des 5 classes principales pour les déchets ménagers : touristique ou commercial, urbain dense, urbain, rural, mixte. Nous avons fait valoir le critère essentiel en exploitation de la densité moyenne plutôt que le simple ratio d'habitat collectif.
- QUALITRI (Comité national de Labellisation des collectes) : le dépliant FNADE d'information sur la sécurité en collecte, et la Recommandation R437 sont désormais en ligne sur le Guide des bonnes pratiques.

- **Fonds Macro-déchets aquatiques** : audition le 31 mars d'un groupe ad-hoc étudiant l'influence des pratiques de nettoyage de voirie sur la présence de déchets notamment plastiques dans les milieux : en particulier sur les zones littorales, densité de réceptacles et de collectes à améliorer, et opportunité à remonter la compétence nettoyage aux EPCI de collecte pour l'efficacité globale des prestations.

- **Le 30 mars : 2^{ème} réunion de la Commission d'Harmonisation et de Médiation des Filières du CND** ; Suite au rapport du « GT 255 » sur l'harmonisation des consignes de tri dans lequel la FNADE n'était pas impliquée, elle a obtenu d'être représentée aux groupes de travail sur les systèmes de collecte et de tri.

▪ DEEE :

Directive WEEE : la FNADE a préparé et fait circuler, auprès des parlementaires européens, ses propositions d'amendements sur le projet du rapporteur FLORENZ. Le travail d'amendement est désormais dans une deuxième phase : le groupe de travail élabore actuellement une position concernant les amendements déposés par les parlementaires.

Mise à jour du calendrier pour la refonte de la directive DEEE :

- 3 juin 2010 – Vote en commission ENVI (1^{ère} lecture),
- 5 juillet 2010 – Vote en plénière.

- **Papier/Carton/plastique** : le groupe de travail rédige une note technique concernant les papiers graphiques issus des collectes sélectives des ménages.

▪ Déchets du BTP :

La première réunion du CND a eu lieu le vendredi 12 mars ; Alain CORDIER, président du groupe de travail, représentait la FNADE.

Parallèlement le groupe de travail souhaite communiquer par le biais d'une plaquette FNADE sur cette filière en devenir, celle-ci est en cours de conception.

| | |
|---|---|
| <p>Stockage Pdt : Y. Matichard Contact : C. Vergnon</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Révision de la Directive stockage : le nouveau groupe de travail dédié à la refonte de la directive stockage est en relation avec les services du ministère de l'environnement qui seront associés aux différents travaux communautaires. Deux Working Group ont été créés au niveau communautaire pour suivre les thématiques fondamentales : <ol style="list-style-type: none"> 1) WG1 (captage du méthane) présidé par Heijo Scharff 2) WG2 (déchets monolithiques) présidé par Ole Hjelmar ▪ GT E-PRTR stockage : étude conjointe ADEME-ENERIS-FNADE le groupe de travail EPRTR stockage, en collaboration avec l'ADEME et l'ENERIS, travaille sur l'élaboration d'une étude spécialisée sur les nouvelles substances concernées par EPRTR stockage. Un calendrier a été déterminé. Le groupe doit se réunir le 3 juin pour faire un point sur les données recueillies. |
| <p>Commissions Affaires Européennes Contacts : V. Plainemaison, F. Collot</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actualité législative chargée au Parlement européen : plusieurs centaines d'amendements déposés sur IPPC/IED et DEEE. Le vote en commission parlementaire sur IPPC/IED est fixé au 27 avril. La FNADE poursuit ses actions en faveur du maintien de l'approche intégrée ainsi que sur le champ d'application de la Directive, la valeur des BREFs et les valeurs d'émission. Concernant les DEEE, le vote en commission parlementaire est repoussé au 3 mai. Les enjeux pour la FNADE résident notamment dans la définition des DEEE ménagers, l'introduction d'une classification DEEE ménagers/DEEE industriels et dans le financement de la collecte des DEEE ménagers au domicile du consommateur. ▪ Démantèlement des navires : la Commission envisage de faire une proposition en 2010, essentiellement sur le volet extérieur (problématique des pays émergents) dans le cadre de la transposition de la Convention de Hong Kong. |
| <p>Commission Relations Contractuelles Contact : J. Le Bris</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transposition Directive Cadre déchets : présentation du projet de texte par le Ministère à la FNADE le 29 mars. Transmission au Ministère des remarques et propositions de la FNADE sur le projet de texte du MEEDDM qui sera transmis au CND pour présentation le 4 mai en séance plénière. Une consultation sera organisée en juin en prévision du passage du texte sous forme d'ordonnance pour fin 2010. |
| <p>Groupes de travail Déchets d'Activité de Soins</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le 8 mars : réunion du sous-groupe dématérialisation de la traçabilité quant aux moyens d'atteindre l'objectif essentiel d'alléger la gestion de la traçabilité des DASRI ; compte tenu du manque d'harmonisation sectorielle entre les centres de traitement et les collecteurs-transporteurs, un appui sera à rechercher impérativement auprès de la DGS (Direction Générale de la Santé) et de la DTMD (Direction du Transport des Matières Dangereuses). ▪ Le 11 mars : réunion dite-annuelle d'échange avec nos interlocuteurs des Ministères de la Santé et de l'Environnement. Ils ont présenté les évolutions réglementaires imminentes (REP DASR-PAT, arrêté prétraitement par désinfection, amélioration du BSDAS pour le poids estimé et les regroupements, et au-delà, discussion sur sa dématérialisation). |
| <p>REACH</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le groupe continue son travail afin de réagir aux propositions de l'ECHA, et en particulier sur le guide dédié aux fiches de données de sécurité (draft « <i>guidance on the compilation on safety data sheets</i> » by ECHA). |

Dates à retenir

| | |
|----------|--|
| 27 avril | Assemblée générale du SN2E |
| 29 avril | Section paritaire professionnelle du SNAD |
| 3 mai | CCTG : GT rédaction |
| 3 mai | Groupe de travail « Combustibles Solides de Récupération » |
| 4 mai | Réunion du bureau de l'UPDS |
| 4 mai | CCTG : sous-groupe essais/réception |
| 5 mai | Révision guide réception BOM |
| 6 mai | Bureau de la FNADE |
| 6 mai | Groupe de travail BTP 9h30 |
| 11 mai | Commission santé sécurité de l'UPDS |
| 18 mai | DEEE (rencontre Eco-Orga.) 15h00 |
| 20 mai | Commission formation du SNAD |
| 21 mai | Conseil d'administration du SNAD |
| 25 mai | Commission relations contractuelles |
| 24 juin | CONGRES DE LA FNADE au Cercle National des Armées |

Liens & documents utiles

| | |
|---|---|
| Partenariat acteurs publics-entreprises | <ul style="list-style-type: none"> Parution des actes du colloque « les nouveaux partenariats, acteurs publics-entreprises » organisé par le groupement des professions de services et l'institut Esprit service au MEDEF le 12 novembre 2009. Ce document est disponible sur le site du GPS. <i>Contact : Bérangère de Beauhoudrey – GPS – Tél. 01 53 59 17 30.</i> |
| Législation européenne | <ul style="list-style-type: none"> Directive 2010/26UE de la Commission du 31 mars 2010, relative aux mesures contre les émissions de gaz et de particules polluants provenant des moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers, et modifiant la directive 97/68/CE. |
| Installations classées | <ul style="list-style-type: none"> <u>Le Décret n° 2010-369 du 13 avril 2010 modifiant la nomenclature des installations classées</u> Le décret supprime notamment les rubriques 167 et 322 et crée les rubriques liées au secteur des déchets regroupées sous les numéros 27xx et suivants de la nomenclature. http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20100414&numTexte=9&pageDebut=06985&pageFin=06988 |
| ICPE | <ul style="list-style-type: none"> <u>Le Décret n° 2010-368 du 13 avril 2010 portant diverses dispositions relatives aux ICPE et fixant la procédure d'enregistrement applicable à certaines installations.</u> Ce décret porte application de l'ordonnance n°2009-663 du 11 juin 2009 relative à l'enregistrement. Une section est ajoutée au chapitre II du titre 1^{er} du livre V du Code de l'Environnement pour décrire les dispositions relatives aux « Installations soumises à enregistrement ». http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20100414&numTexte=8&pageDebut=06979&pageFin=06985 |